

ARRÊTÉ

accordant un permis de démolir

au nom de la commune De Saint-Étienne-l'Allier

Le Maire de la Commune De Saint-Étienne-l'Allier

VU la demande de permis de démolir présentée le 06/01/2021 par Monsieur MAI Mohammed,
VU l'objet de la demande

- Pour la démolition totale d'une maison d'un garage et d'une grange ;
- sur un terrain situé 725 Rue des Monts à Saint-Etienne-l'Allier (27450)

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,
VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/07/2012, modifié le 08/02/2019,
VU l'avis du Maire en date du 06/01/2021,

ARRÊTE

Article 1.

Le présent Permis de démolir est **ACCORDE**.

Saint-Étienne-l'Allier, le 19/01/2021

Le Maire

Jean-Charles BEAUCHÉ

